

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Marennes, le 12 février 2016;**

**Vendredi 12 février 2016, ouverture des registres de condoléances en mairie de Marennes, en mémoire des victimes Marennaïses des accidents de la route du 10 et 11 février 2016.**

Pour permettre aux personnes qui souhaitent témoigner leur soutien aux familles des quatre victimes Marennaïses des accidents de la route du 10 et 11 février 2016, un registre est ouvert en mairie aux heures d'ouverture.

Les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments publics communaux, les jours d'obsèques.

*Heures d'ouverture de la mairie au public >> du lundi au jeudi : de 9h00 à 12 h30 et de 14h00 à 17h00, le vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, le samedi matin : de 9h00 à 12h00.*